

Réunion du 03 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL

(art. 22 du Code d'Administration Communale)

Le Conseil Municipal de la Commune de ST BOMER LES FORGES se réunira, en séance ordinaire, le mardi 03 décembre 2024 à 20 h 30 à la Mairie.

Fait à ST BOMER LES FORGES, le 26 novembre 2024.

LE MAIRE,



ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2024,
3. Création de deux postes d'agents recenseurs,
4. Construction d'une halle à l'entrée du cimetière-Choix de l'entreprise,
5. Remboursement d'une facture ENEDIS au bar-restaurant « Le Relais de St Bômer »,
6. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,
7. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif,
8. Demandes de subventions diverses,
9. Rapport Social Unique 2023,
10. Questions diverses.